

Ordures ménagères : comment dire non à une augmentation abusive de la TEOM !

Alors qu'Alain Marois, le président du SMICVAL, annonçait un déficit de 6,7 millions d'euros (lire « Sud Ouest » du 16/11/2006), l'Association pour la défense des contribuables et citoyens de Gironde (AD2CG) organisait mercredi soir, à Lansac, sa première réunion publique.

1 L'association, à quoi sert-elle ? L'association AD2CG a été créée le 24 octobre dernier pour les contribuables désirant engager des démarches et contester la taxe des ordures ménagères. « La réunion de ce soir est pour informer, recueillir les adhésions et expliquer notre stratégie », explique Hubert Gracia, le président. En matière fiscale, il faut que les requêtes soient individuelles. L'association ne peut pas représenter tous les contribuables individuellement. Elle va en réalité gérer cette lourde intendance, faite de lettres et de dossiers.

2 Les actions proposées Les contribuables ayant fait une demande de dégrèvement ont dû (ou vont) recevoir une réponse de rejet. « Ce qui est tout à fait normal, il ne faut pas s'affoler », précise Hubert Gracia. Après ce rejet, le contribuable a deux mois pour faire un recours au tribunal administratif. Pourquoi au tribunal ? Pour peser auprès des élus et espérer modifier le système (lire plus loin). Pour cela, les adhérents de l'association doivent préparer leurs dossiers (des entêtes types sont prévues à cet effet) et les garder précieusement. Une première vague de requêtes sera récupérées le 12 décembre à Saint-Savin. Le lendemain, l'avocat, défendant l'association, ira les présenter au tribunal administratif. Pour le canton de Bourg, la date est à déterminer, mais cela sera probablement le lundi 11. Précisons que ceux qui n'ont pas fait de demande de dégrèvement peuvent encore le faire jusqu'au mois de décembre 2007. Pour les prélèvements mensuels, le contexte est plus difficile. Hubert Gracia les invite à prendre contact avec l'association.

3 Pour quels objectifs « L'objectif est double : d'abord combattre la facture et ensuite peser sur un changement du système, propose l'avocat Jean-Claude Martin. Il faut remettre en cause cette taxe. Même si on ne peut garantir la victoire ». « En allant au tribunal administratif, nous souhaitons peser sur les élus locaux pour obtenir l'annulation des délibérations et du vote », ajoute Hubert Gracia. « Les élus sont inquiets. Nous voulons être associés, être une force de proposition pour sortir de cette situation injuste ».

4 Et les autres cantons ? Lors de la réunion, des habitants du canton de Saint-André de Cubzac étaient présents. « Le contexte est différent puisque les trois autres cantons étaient déjà à la taxe. Cela pose donc un autre problème. Il vaut mieux attendre que les avocats analysent la situation avant de faire quoi que ce soit », conseille Hubert Gracia.

5 Les réunions La prochaine réunion a lieu ce soir, à 21 heures, au foyer rural de Cagnac. Mercredi 22 novembre, à 21 heures : à la salle Courade de Saint-Christoly-de-Blaye et vendredi 24 novembre, à la salle polyvalente de Saint-Ciers-sur-Gironde.

Permanences. Parallèlement, une permanence de l'association est tenue tous les dimanche matin de 10 heures à 12 heures, à la salle de l'ancienne mairie de Bourg-sur-Gironde, à côté de la poste.

Contact. Hubert Gracia, président de l'association : 05.57.68.48.92.

Un blog. L'association a aussi un blog : <http://ad2cg.over-blog.com>